

## Soutien financier aux Thermes du Haut-Plateau

En date du 2 décembre 2020, l'Assemblée des délégués de l'Association des Communes de Crans-Montana a décidé d'octroyer plusieurs crédits d'engagement dans le cadre de la réalisation du centre thermal « Les Thermes du Haut-Plateau » sur la parcelle 1590 au lieu-dit « La Montagnette » sur la Crans-Montana. Trois décisions ont été prises par les délégués :

- Acquisition d'un parking, lot d'environ 190 à 200 places de parc pour un montant de CHF 60'000.- par place, soit au maximum CHF 12'924'000.- TTC.
- Cautionnement de CHF 5'000'000.- après la première année d'exploitation pour une durée de 5 ans au maximum pour garantir le loyer de l'exploitant (Deep Nature) envers le propriétaire des Thermes du Haut Plateau. Le montant du cautionnement de CHF 5'000'000.- sera réduit chaque année du montant payé et, pour un minimum de CHF 1'000'000.-.
- Incorporation dans les cartes avantages « My Explorer Card » et « Pass-Sport Absolutely » avec un rabais de 25% sur les prix des billets vendus, pour un montant maximum de CHF 800'000.- TTC par année.

Conformément à l'article 34 des statuts de l'Association des Communes de Crans-Montana, ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Le délai référendaire est fixé à 60 jours dès la publication au pilier public. Le lieu de dépôt de la demande et des signatures est au siège de l'Association des Communes de Crans-Montana, Route de la Moubra 66, 3963 Crans-Montana.

Crans-Montana, le 4 décembre 2020